

fonctionnaires, une réunion spéciale du Comité des plans de défense a été convoquée afin de permettre aux ministres des Affaires étrangères et de la Défense d'étudier les mesures à prendre pour soutenir la défense de l'Alliance face aux visées expansionnistes manifestées par l'Union soviétique. Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a également assisté aux réunions ministérielles ordinaires du Conseil de l'Atlantique Nord tenues à Ankara en juin et au siège de l'OTAN en décembre. La crise en Afghanistan, l'accroissement continu de l'arsenal des pays membres du Pacte de Varsovie et la menace, depuis décembre, d'une intervention militaire soviétique en Pologne occupaient une place importante à l'ordre du jour de ces réunions.

Parmi les autres centres d'intérêt dans les consultations de l'OTAN au cours de l'année, notons la deuxième conférence d'examen de la CSCE qui s'est ouverte à Madrid en octobre ainsi qu'un large éventail de questions relatives à la maîtrise des armements et au désarmement dans le contexte Est-Ouest (voir plus loin), dont les négociations MBFR en cours à Vienne et la question des pourparlers SALT entre les États-Unis et l'Union soviétique. L'OTAN a aussi permis à des experts des pays membres de se rencontrer pour discuter de diverses questions, dont certaines ne relevaient pas entièrement de l'OTAN. Notons en particulier la tenue des sessions ordinaires du Comité des défis de la société moderne et du Comité scientifique.

En avril, le secrétaire général de l'OTAN s'est rendu à Ottawa pour des entretiens officiels avec des membres du nouveau gouvernement.

Coopération bilatérale en matière de défense

Le Canada a des arrangements bilatéraux de défense avec un certain nombre de ses partenaires de l'OTAN. Les ententes qui concernent la défense de la zone nord-américaine de l'OTAN nécessitent une consultation et une coopération des plus étroites entre le Canada et les États-Unis. Les grands objectifs du Canada sont d'assurer sa souveraineté et sa sécurité en apportant sa contribution à la défense collective de l'Amérique du Nord.

Les travaux de la Commission mixte permanente de défense, principal organisme consultatif en matière de défense continentale, sont dirigés par deux coprésidents qui font directement rapport à leurs chefs de gouvernement respectifs. En 1980, la Commission a étudié diverses questions comme l'amélioration des systèmes de défense aérienne de l'Amérique du Nord, la possibilité d'une utilisation accrue des polygones d'essai militaires canadiens par les États-Unis et le maintien des programmes bilatéraux de partage de la recherche et de la production de défense.

L'accord du NORAD est revu régulièrement pour assurer son adaptation permanente à une situation en évolution. En mai, l'accord a été prorogé d'un an afin de permettre au Comité permanent des Affaires extérieures et de la Défense nationale de la Chambre des communes d'étudier les conditions de son éventuel renouvellement. Après de longues au-

diences, le Comité recommandait à l'unanimité en décembre que l'accord soit renouvelé pour une période de cinq ans, en insistant sur le fait qu'il serait souhaitable que le Canada participe aux programmes spatiaux de NORAD, en particulier aux activités de surveillance.

Si la préparation au combat est évidemment l'une des grandes priorités de nos relations de défense avec les États-Unis, il reste qu'en temps de paix on se consacre à la poursuite d'importantes activités collectives militaires et civiles : opérations de recherche et de sauvetage, production de rapports météorologiques, planification civile d'urgence, et recherches sur le Grand Nord.

Programme d'aide à l'instruction militaire

Ce programme relève d'un comité interministériel présidé par le ministre des Affaires extérieures. Lorsque des places sont disponibles, une formation est donnée sur demande aux militaires de certains pays non membres de l'OTAN. Le programme offre une vaste gamme de stages d'instruction militaire pour officiers ou officiers d'état-major subalternes, ou pour l'exercice d'un métier au sein des Forces armées. En 1980, cinquante-six candidats d'Afrique, du Moyen-Orient et des Antilles ont reçu une formation au Canada, la grande majorité d'entre eux suivant les cours d'officier.

Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT)

L'année a marqué un recul des pourparlers entre les superpuissances sur la limitation des armes nucléaires stratégiques. Le traité SALT II signé à Vienne par les présidents Carter et Brejnev, le 18 juin 1979, après presque dix ans de négociations ardues, constituait pour beaucoup un grand pas dans la recherche cruciale d'une entente visant à arrêter la course aux armes nucléaires. Aux États-Unis, cependant, les avis étaient extrêmement partagés au sujet des mérites de l'accord. Un si grand nombre de sénateurs s'y sont opposés dès la première heure, le jugeant trop favorable à l'Union soviétique, que les chances de voir le Sénat approuver la ratification du traité étaient pour le moins incertaines. À la suite de l'invasion de l'Afghanistan, le président Carter demandait en janvier au Sénat de reporter son examen du traité jusqu'à un moment plus opportun. Plus tard dans l'année, la menace d'une intervention soviétique en Pologne et la victoire républicaine aux élections présidentielles ont porté le coup de grâce à l'accord SALT II que le président-élu Reagan a alors décrit comme étant « vicié à la base ». Depuis son arrivée au pouvoir, l'administration Reagan s'est cependant déclarée en faveur des pourparlers SALT, mis à part le traité SALT II, et elle a fait connaître son intention de reprendre les négociations sur la limitation des armes stratégiques avec l'Union soviétique afin de mettre au point un « meilleur » traité. La suite devra toutefois attendre que la politique et les priorités des États-Unis en matière de défense aient été réévaluées et redéfinies.

Ferme partisan de ces négociations, le Canada continue d'appuyer entièrement les efforts en vue d'obtenir un accord